



VILLE D'ORANGE – BUDGETS PRIMITIFS 2023

Présentation brève et synthétique,

*Retraçant les informations financières essentielles,
destinées à l'information des citoyens*

(Article L.2313-1 du CGCT).

I- QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestion (CG), les Comptes Administratifs (CA) et le Budget Primitif (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : Un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : Toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par la collectivité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Maire quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées au fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...);

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à la commune comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de la collectivité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

II- ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE, EVOLUTION DE LA POPULATION

L'environnement économique mondial, après des signes encourageant de reprise, semble se tasser voire régresser à cause du conflit entre la Russie et l'Ukraine qui pourrait amener l'Europe dans une situation inédite depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La flambée des prix notamment sur l'alimentation et les énergies pèse sur le pouvoir d'achat des français et sur leur moral déjà fortement atteint suite à la crise sanitaire de la COVID19. La principale valeur refuge semble être l'immobilier, pour lequel nos concitoyens investissent massivement.

Ce contexte morose viendra très vraisemblablement contrarier nos projets d'investissement, malgré la bonne santé financière affichée par Orange et son désir de rendre la ville de plus en plus conviviale pour ces concitoyens.

III- PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2023

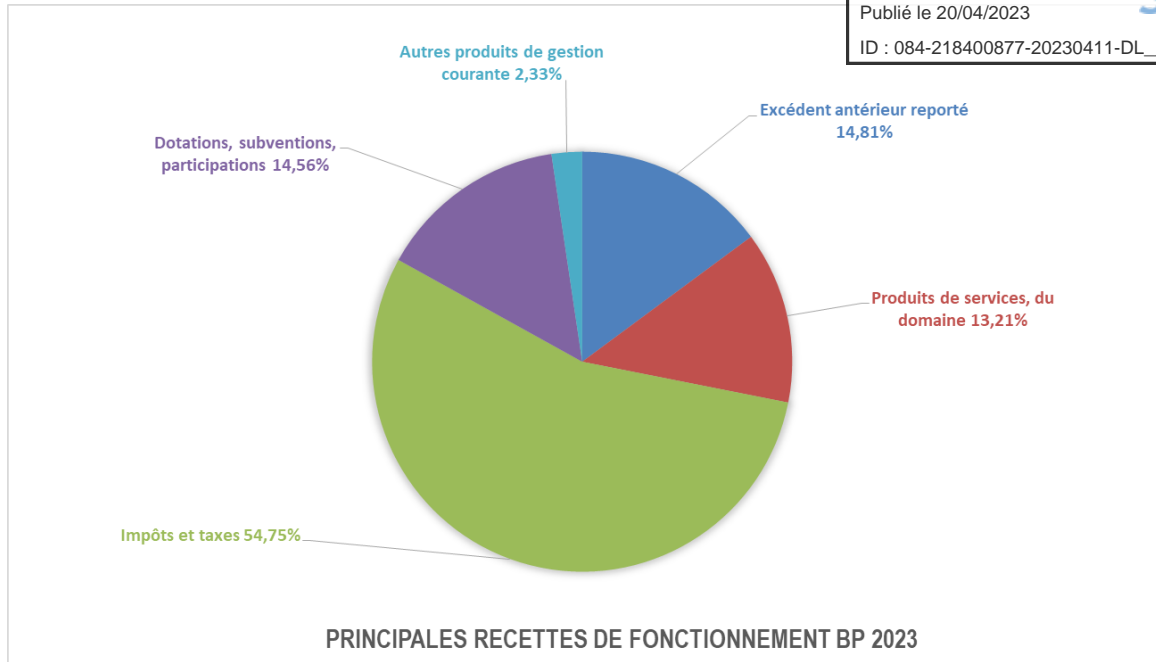
Les prévisions 2023 sont à la hausse pour les dépenses essentiellement en raison de l'inflation actuelle et stables pour les recettes, ce qui devrait permettre de fonctionner « normalement ». Pour ce faire, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une surveillance particulière et les recettes de fonctionnement d'une optimisation si cela reste encore possible.

1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

1.1) Les recettes de fonctionnement 2023

L'effort constant sur les recettes de fonctionnement continuera afin d'optimiser ce poste pour lequel les Collectivités perdent petit à petit leur pouvoir décisionnel. L'augmentation de 2 M€ entre 2022 et 2023 provient essentiellement du poste produit des services grâce à l'augmentation des recettes liées aux spectacles.

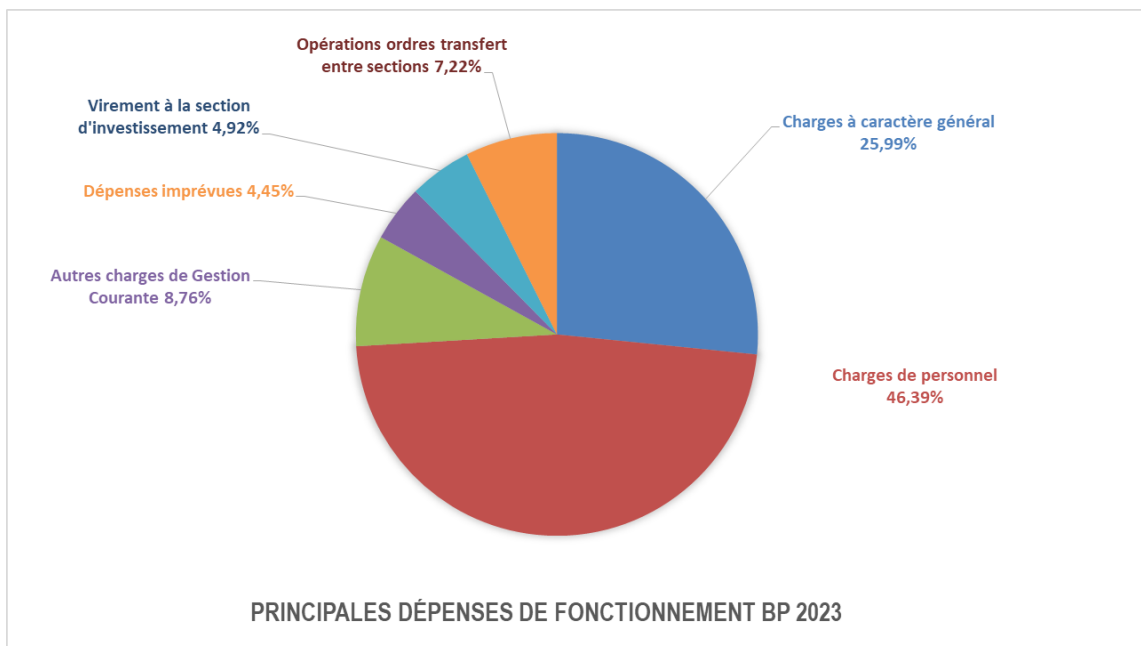
Répartition des principales recettes de fonctionnement 2023



1.2) Les dépenses de fonctionnement 2023

Elles augmentent de 2 M€ essentiellement à cause d'un nombre de spectacles à la hausse. Cette augmentation est neutralisée par l'augmentation de 2 M€ des recettes (voir ci-dessus).

Répartition des principales dépenses de fonctionnement 2023

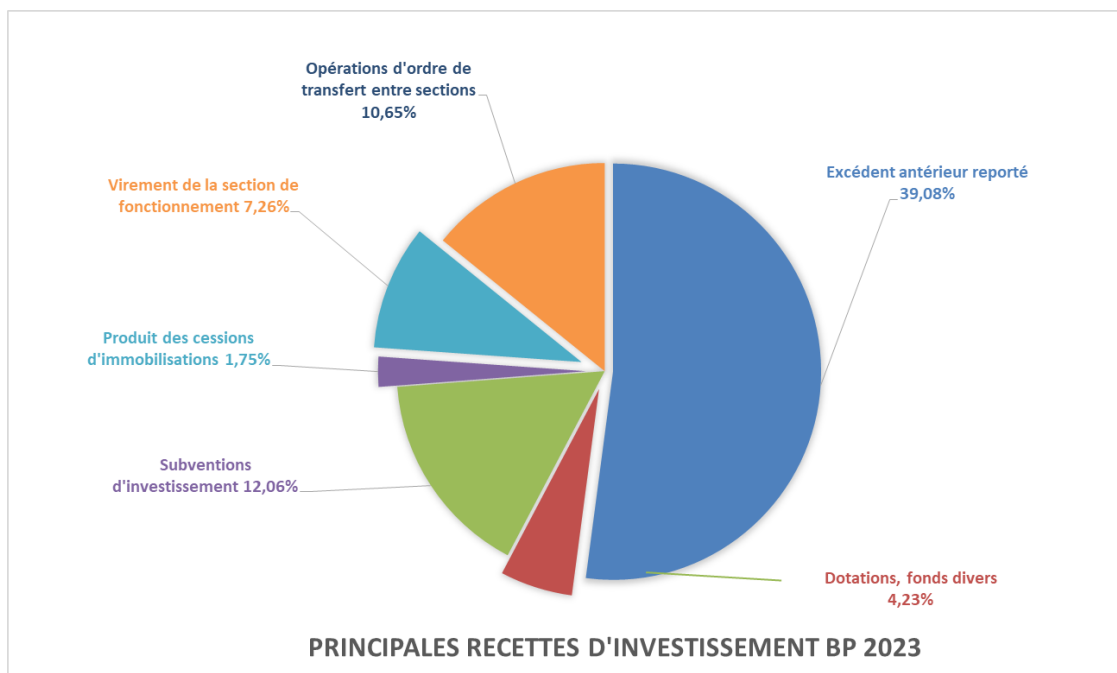


2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2023

Répartition des principales recettes d'investissement 2023

Elles restent stables.



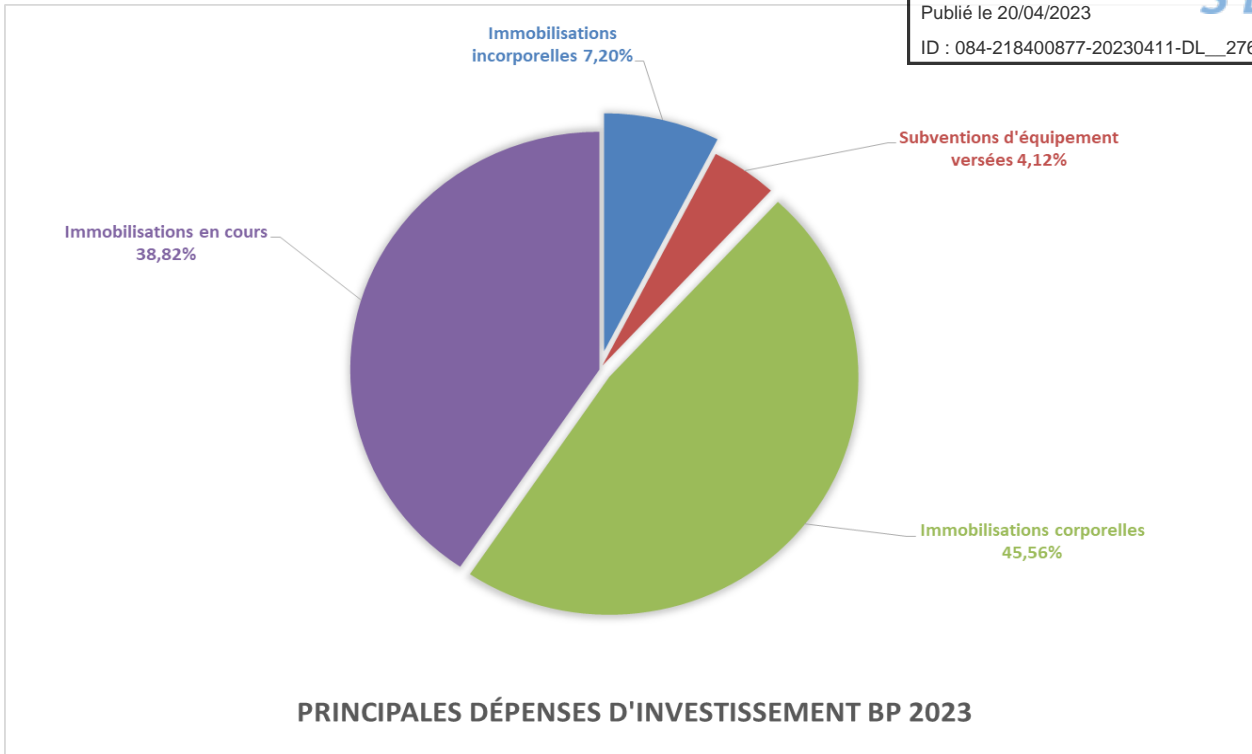
2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2023

La section d'investissement reste dans les mêmes proportions que 2022 (30,44 M€) avec 95,70% des montants consacrés à l'investissement noble (travaux, achat de terrains et immeubles, frais d'études...), démontrant ainsi la volonté de la ville d'Orange d'investir pour le bien-être de ses concitoyens.

Nous pouvons constater la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) conséquent et couvrant la mandature en cours.

La priorité du budget 2023 restera, à minima, la réalisation de travaux à la même hauteur que les années précédentes soit environ 8 à 12 M€.

Répartition des principales dépenses d'investissement 2023



2-3) Crédits d'investissement pluriannuels

Nous pouvons distinguer les investissements pluriannuels en cours d'exécution (AP/CP) et ceux en prévision (plan pluriannuel d'investissement).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS

Elles concernent des opérations d'investissement commencées ou en passe de l'être dont le montant total dépasse 500 000 € et dont la réalisation est d'au moins 2 ans.

Suivi des AP/CP 2022/2023						
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Sens	Montant AP voté	Réalisé au 31/12/2022	Budgétisé 2023	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	9 ans	Dépenses	7 841 000 €	6 105 146 €	742 162 €	993 692 €
		Recettes	2 936 444 €	2 695 848 €	240 596 €	-0 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	10 ans	Dépenses	10 543 000 €	564 846 €	844 638 €	9 133 516 €
		Recettes	3 336 292 €	173 429 €	722 826 €	2 440 037 €
Création parcours patrimonial et musées	10 ans	Dépenses	11 268 000 €	426 197 €	3 951 071 €	6 890 732 €
		Recettes	2 191 200 €	4 785 €	0 €	2 186 415 €
Déviations routière Orange	4 ans	Dépenses	7 500 000 €	1 600 320 €	733 480 €	5 166 200 €
Réhabilitation hall des expositions	4 ans	Dépenses	2 660 000 €	0 €	70 000 €	2 590 000 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	3 ans	Dépenses	7 728 000 €	211 486 €	2 339 036 €	5 177 478 €
Construction d'un poste de police	3 ans	Dépenses	4 000 000 €	22 968 €	278 558 €	3 698 474 €
		Recettes	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €
Total Dépenses			51 540 000 €	8 930 962 €	8 958 945 €	33 650 093 €
Total Recettes			9 063 936 €	2 874 063 €	963 422 €	5 226 452 €

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

C'est le reflet des opérations d'investissement à venir qu'elles soient commencées ou pas. Ces opérations peuvent encore évoluer voire être supprimées afin de répondre aux évolutions de notre Commune.

Plan Pluriannuel d'Investissement ville d'ORANGE

DEPRE/REC	Montant	Mandaté 2022	Mandaté total	Reste au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	emprunts	autofinancement	
CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE	D	7 841 000 €	1 453 330 €	6 105 146 €	1 735 854 €	742 162 €	695 034 €	298 658 €				0 €	4 904 556 €	
	R	2 936 444 €	773 007 €	2 695 848 €	240 596 €	240 596 €	0 €	0 €						
MISE EN SECURITE ET MISE EN VALEUR DE LA COLLINE SAINT EUTROPE	D	10 543 000 €	0 €	564 846 €	9 978 154 €	844 638 €	1 800 000 €	1 800 000 €	2 250 000 €	1 800 000 €	1 483 516 €	0 €	7 206 708 €	
	R	3 336 292 €	0 €	173 429 €	3 162 863 €	722 826 €	528 809 €	479 865 €	1 000 960 €	219 445 €	145 212 €	65 747 €		
CREATION PARCOURS PATRIMONIAL, MUSEES ET HOTEL DIEU	D	11 268 000 €	418 627 €	426 197 €	10 841 803 €	3 951 071 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	890 732 €	0 €		9 076 800 €	
	R	2 191 200 €	0 €	4 785 €	2 186 415 €	0 €	624 000 €	412 000 €	432 000 €	424 000 €	294 415 €			
DEVIATION ROUTIERE ORANGE	D	7 500 000 €	1 266 920 €	1 600 320 €	5 899 680 €	733 480 €	2 749 800 €	2 249 700 €	166 700 €			7 500 000 €	0 €	
	R	7 500 000 €	0 €	0 €	7 500 000 €	7 500 000 €	0 €	0 €	0 €					
REHABILITATION DU HALL DES EXPOSITIONS + BOULODROME	D	2 660 000 €	0 €	0 €	2 660 000 €	70 000 €	1 640 000 €	950 000 €				0 €	2 660 000 €	
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU COUDOULET	D	7 728 000 €	211 486 €	211 486 €	7 516 514 €	2 339 036 €	5 141 587 €	35 891 €				0 €	7 728 000 €	
CONSTRUCTION POSTE DE POLICE	D	4 000 000 €	22 968 €	22 968 €	3 977 032 €	278 558 €	2 098 000 €	1 600 474 €				0 €	3 400 000 €	
	R	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €	300 000 €	300 000 €						
EXTENTION CIMETIERE	D	2 899 633 €	899 259 €	2 156 656 €	742 977 €	216 080 €	526 897 €					0 €	2 899 633 €	
REFECTION ENERGETIQUE BATIMENT SERVICES TECHNIQUES	D	540 000 €	0 €	0 €	540 000 €	540 000 €						0 €	540 000 €	
FONDS DE CONCOURS POP RESTRUCTURATION BLD DALADIER	D	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €	500 000 €						0 €	500 000 €	
ADAP	D	1 080 000 €	0 €	0 €	1 080 000 €	450 000 €	450 000 €	180 000 €				0 €	1 080 000 €	
TOTAL PPI Dépenses	D	51 540 000 €	3 373 332 €	8 930 962 €	42 609 038 €	8 958 945 €	16 124 421 €	8 934 723 €	4 416 700 €	2 690 732 €	1 483 516 €	0 €	7 500 000 €	34 976 064 €
TOTAL PPI Recettes	R	9 063 936 €	773 007 €	2 874 062 €	6 189 874 €	963 422 €	1 452 809 €	1 191 865 €	1 432 960 €	643 445 €	439 627 €	65 747 €	0 €	0 €

IV- MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : POMPES FUNEBRES, CREMATORIUM ET PARKING)

BUDGETS CONSOLIDÉS ORANGE 2018 à 2023

SECTION	Crédits ouverts BP 2018	Crédits ouverts BP 2019	Crédits ouverts BP 2020	Crédits ouverts BP 2021	Crédits ouverts BP 2022	Crédits ouverts BP 2023
Investissement						
Dépenses	27 892 441 €	34 946 448 €	33 539 753 €	33 657 988 €	32 397 353 €	32 784 059 €
Recettes	27 892 441 €	34 946 448 €	33 539 753 €	33 657 988 €	32 397 353 €	32 784 059 €
Fonctionnement						
Dépenses	60 525 892 €	53 185 941 €	45 341 694 €	41 427 992 €	45 740 976 €	48 049 140 €
Recettes	60 525 892 €	53 185 941 €	45 341 694 €	41 427 992 €	45 740 976 €	48 049 140 €
Total général						
Dépenses	88 418 333 €	88 132 390 €	78 881 447 €	75 085 980 €	78 138 330 €	80 833 199 €
Recettes	88 418 333 €	88 132 390 €	78 881 447 €	75 085 980 €	78 138 330 €	80 833 199 €

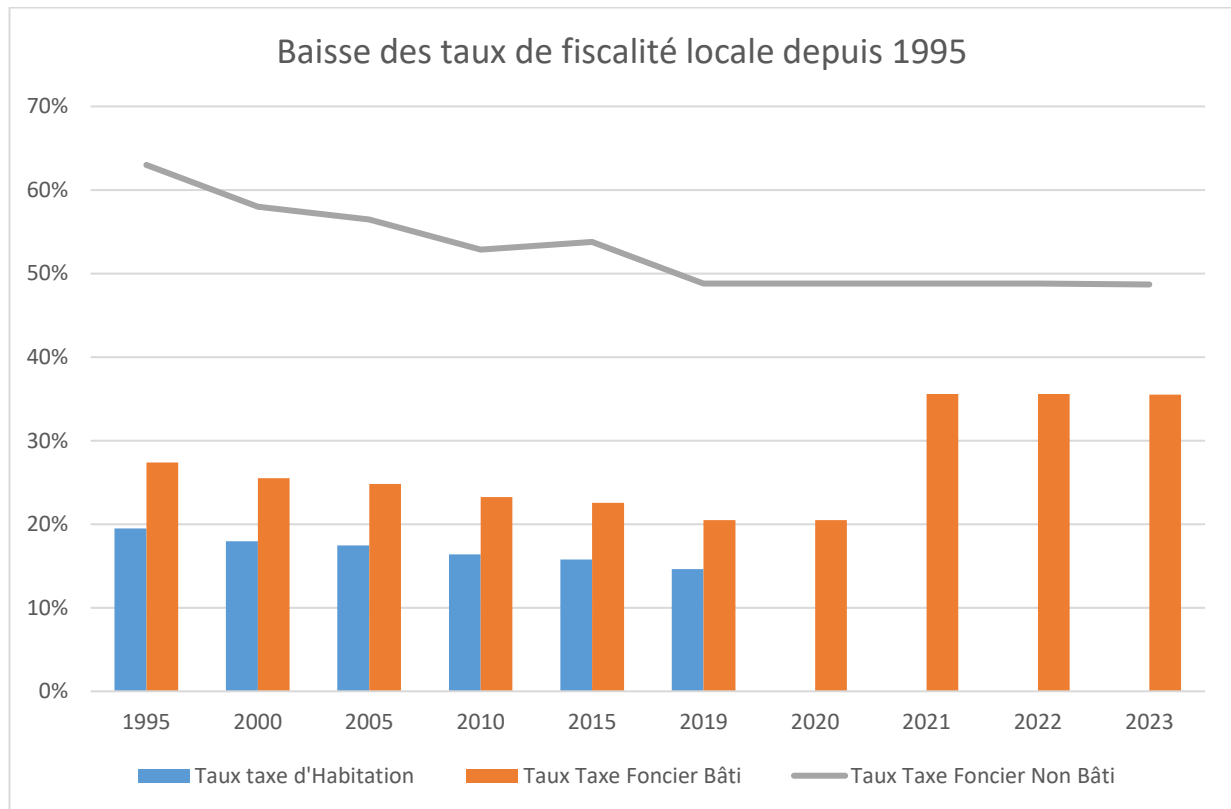
La lecture de ce tableau laisse apparaître la part conséquente d'investissement provisionné à partir de 2019. A contrario, nous pouvons constater un équilibre de la section de fonctionnement aux alentours de 48 M€, signe de la reprise d'après COVID et des effets dus à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières.

V- LA FISCALITE 2023

Les taux d'imposition des ménages **DIMINUENT** en 2023. Apparaît cette année, un taux pour les résidences secondaires et autres pour laquelle les communes peuvent augmenter ou diminuer le taux. Les trois taux répondant à des règles de liens (on doit augmenter ou diminuer les trois taux de la même manière), il est décidé de baisser les trois taux de 0,25% en 2023.

	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Taux taxe d'Habitation	19,50%	17,96%	17,48%	16,37%	15,77%	14,61%	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé
Taux taxe habitation Résidences Secondaires	/	/	/	/	/	/	/	/	/	14,57%
Taux Taxe Foncier Bâti	27,40%	25,50%	24,82%	23,24%	22,55%	20,47%	20,47%	35,60%	35,60%	35,51%
Taux Taxe Foncier Non Bâti	63,00%	58,00%	56,46%	52,87%	53,78%	48,81%	48,81%	48,81%	48,81%	48,69%

* Le passage de 20,47% en 2020 à 35,60% en 2021 pourrait faire penser à une augmentation. Il n'en est rien puisqu'il s'agit de la compensation de l'Etat pour le versement de la taxe d'habitation que la majorité des orangeois ne payent plus et dont la totalité est désormais exonéré et compensé. Afin de maintenir un niveau de recettes équivalent, l'Etat a transféré aux communes la part du Foncier Bâti qui était encaissée par le Département. Le citoyen paye toujours la même taxe, seule la répartition change puisque désormais la commune encaisse la totalité.



BAISSE CONTINUELLE DES TAUX DEPUIS 1995

VI- NIVEAU DES EPARGNES

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Epargne Brute	247 218 €	3 712 267 €	2 386 040 €	3 265 440 €	845 876 €

L'épargne brute s'est fortement dégradée suite à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières.

Un travail « d'économies » sur les dépenses de fonctionnement est mis en place afin de retrouver une épargne « prudentielle » nécessaire au bon fonctionnement de la commune. Néanmoins la crise sanitaire actuelle et l'inflation qu'elle engendre pourraient venir ternir cette volonté d'économies.

La baisse de 2021 est due en grande partie à l'amointrissement de l'excédent de fonctionnement dont une grande part a été affectée en 2020 en section d'investissement.

Sans dette, les trois épargnes orangeoises sont identiques ce qui reste rare dans les collectivités.

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement **moins** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipement.

Epargne de Gestion : épargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : épargne de gestion **moins** annuité du capital de la dette **ou** épargne brute **moins** remboursement de dette.

Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : les montants indiqués sur 2022 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100%. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra à ces chiffres d'augmenter lors du prochain Compte Administratif.

VII- LA DETTE

1) Niveau d'endettement de la collectivité

Pour l'exercice 2023, un recours à l'emprunt de 7,5 M€ est prévu afin de financer la déviation de la RN7 d'Orange. Orange garde ainsi une forte capacité d'investissement pour les projets de son cœur de ville.

Evolution du ratio rapportant l'encours de dette au 1/01/2023 à la population totale (INSEE)

Années	Capital restant dû (en K euros)	Dette par Habitant	Moyenne Strate	Ratio Orange /strate
2009	7 384 €	250 €	1 078 €	23,19%
2010	3 413 €	116 €	1 078 €	10,76%
2011	2 503 €	84 €	1 078 €	7,79%
2012	1 788 €	59 €	1 118 €	5,28%
2013	1 162 €	39 €	1 063 €	3,67%
2014	730 €	25 €	1 100 €	2,27%
2015	128 €	4 €	1 109 €	0,36%
2016	0 €	0 €	1 095 €	0,00%
2017	0 €	0 €	1 063 €	0,00%
2018	0 €	0 €	1 036 €	0,00%
2019	0 €	0 €	1 032 €	0,00%
2020	0 €	0 €	1 011 €	0,00%
2021	0 €	0 €	1 011 €	0,00%
2022	0 €	0 €	1 018 €	0,00%
2023	7 500 €	255 €	1 018 €	25,03%

2) Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement se situe à 0,21 année (inférieur à 12 années conformément au projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022). En clair, si l'on mobilisait toutes les recettes réelles de fonctionnement, il nous faudrait 2,5 mois de recettes pour rembourser la totalité de notre dette.

Une collectivité doit faire attention lorsqu'elle atteint 8 années pour son désendettement sans dépasser 12 années.

VIII- PRINCIPAUX RATIOS

Les ratios du BP 2023 population au 01/01/2023 de 29 437 hab	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 038 €	1 212 €
2 - Produit des impositions directes / population	522 €	670 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 227 €	1 405 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	990 €	301 €
5 - Encours de la dette / population	255 €	1 018 €
6 - DGF / population	158 €	202 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement *	62,06%	62,40%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	85,16%	93,40%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	80,68%	21,40%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	20,77%	72,40%

Les ratios de la strate sont les derniers connus soit ceux de 2021 (source : collectivitslocales.gouv.fr)

* les montant des dépenses de personnels est réduit des mises à disposition CCPRO et des remboursement des frais de personnels des budgets annexes qui sont remboursés sur une autre nature

L'interprétation globale de ces ratios est la suivante :

La ville d'Orange, avec moins d'imposition (fiscalité locale telle que taxe foncière ou taxe foncière non bâtie) et moins de recettes (en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat), est en mesure de réaliser beaucoup plus de travaux que les villes de la même strate (2,76 fois plus).

L'absence de dette y concourt tout comme la gestion rigoureuse des dépenses dont celles du personnel.

IX- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES

➤ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2023 :

- 391 titulaires
- 114 contractuels
- 2 apprentis

➤ Charges de personnel prévisionnelles pour 2023 :

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces budgets est effectuée (neutralisation de la dépenses correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités, une refacturation identique à celle précitée est également effectuée.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges de personnel et frais assimilés et des refacturations prévisionnelles sur le budget principal 2023.

Calcul prévisionnel du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2023	2023
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	20 839 920.00 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition) et budget annexes	2 255 000.00 €
Coût net prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2023	18 584 920.00 €

X- CONCLUSION

Forte de sa bonne gestion passée et de son excédent capitalisé, Orange voit son avenir empreint d'un bon optimisme.

Tant les nombreux investissements structurants prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement que le maintien de services à la population à un tarif bas laissent entrevoir une volonté de conserver une ville attractive, sécurisée et plaisante à vivre.

Notre **budget principal reste dynamique** tout en continuant de ressentir les conséquences du désengagement de l'Etat dans le versement de ses dotations ou dans le transfert de compétences non financés. La crise sanitaire et économique liée à la COVID19 et le conflit entre l'UKRAINE et la RUSSIE, nous amène à proposer un budget prudentiel au vu des efforts consentis par la ville d'Orange envers ses commerces.

Le budget 2023 est un budget sincère et équilibré.

L'année 2023 devrait être conforme aux dernières années en s'attachant à maintenir le niveau d'offres en matière de services, **tout en maintenant d'importants travaux d'équipement et d'infrastructures à destination des Orangeois.**

Déchargée de toute dette, **avec des taux d'imposition parmi les plus bas** et maîtrisant ses dépenses, Orange est une commune unanimement reconnue pour sa parfaite administration des deniers publics.

Ainsi la Chambre Régionale des Comptes de la Trésorerie d'Orange puis de Vaison la Romaine font ressortir cette bonne santé financière au travers de divers rapports ou analyses.

Notre commune restera par ailleurs, attentive aux nouvelles réformes, transfert de compétences ou projets afin de ne pas dégrader sa situation financière.

En sa qualité de ville « centre », Orange a mutualisé ses services supports, et travaille sur l'optimisation du travail grâce à une nouvelle répartition géographique de ses services.